

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, réuni en visioconférence et en séance publique le 17 décembre 2020,

**Délibération préalable :**

- **Administration Générale**  
**2020-10-01**     **Modalité d'organisation et de scrutin de la séance du Conseil Municipal**  
**APPROUVE** les modalités d'organisation du conseil municipal réuni en période d'état d'urgence sanitaire  
**A LA MAJORITÉ**

**Conseil municipal précédent :**

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Information au Conseil Municipal**

Actualisation de la répartition des délégations

Armement de la Police municipale

**Décisions :**

Prend acte des décisions du Maire.

**Délibérations :**

- **Finances**  
**2020-12-02**     **Garanties d'emprunts accordées à Alliade Habitat pour 4 logements situés 49 avenue de la Table de Pierre - Rectificatif**  
**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 282 146,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 105998 constitué de 3 lignes du prêt.  
Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.  
Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 4 logements située 49 avenue de la Table de Pierre à Francheville.  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.  
La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.  
**A L'UNANIMITÉ**
  
- 2020-12-03**     **Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour la préparation et la livraison de repas**  
**APPROUVE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Francheville et le Centre Communal d'Action sociale, annexée à la présente délibération, en vue de désigner un ou des prestataires en charge de la préparation et de la livraison de repas pour la résidence autonomie, le service de portage de repas à domicile, les restaurants scolaires et le centre de loisirs municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande publique à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette fin.  
**A L'UNANIMITÉ**

**2020-12-04 Adhésion au dispositif de centrale d'achat territoriale de la Métropole**

**APPROUVE** les termes du Règlement général de la Centrale d'achat territoriale, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux Finances à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'achat, annexée à la présente délibération.

**DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, et à Mme l'Adjointe en charge des Finances en vertu de l'article L. 2122-18 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**A L'UNANIMITÉ**

**2020-12-05 Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Libellé	Crédits provisoires
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	430 000,00 €
902	REHABILITATION GYMNASES PARC SPORTIF	50 000,00 €
996	PROGRAMMATION INFORMATIQUE DES ECOLES	10 000,00 €
999	VIDEOPROTECTION	10 000,00 €
<b>Total général</b>		<b>535 000,00 €</b>

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-06 Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du collège Christiane Bernardin**

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les délégués au sein du conseil d'administration du collège

**DÉSIGNE** les membres représentant la commune de Francheville au sein du conseil d'administration du collège Christiane Bernardin selon le tableau suivant :

Titulaires	Suppléants
Daniel AUDIFFREN Gaëtan VERNEY	Claire PRECLOUX Laëtitia SERIS

**2020-12-07 Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association GROUPE ACPPA**

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les délégués au sein du conseil d'administration de l'association GROUPE ACPPA.

**DÉSIGNE** le représentant de la commune de Francheville au sein de l'association GROUPE ACPPA comme étant :

Titulaire	Suppléant
Marie-Christine BILLE	Patricia MORIN

**2020-12-08 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale d'accessibilité**

**VALIDE** la composition de la commission accessibilité avec 11 membres

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la commission communale d'accessibilité.

**DÉSIGNE** les représentants de la commune au sein de la commission communale d'accessibilité comme étant :

Sophie PAGNOUD Marc VINCENT Jean-Paul VERNAT Gaëtan VERNEY Claire POUZIN Elke HALLEZ Marc BAYET
---

**CHARGE** le Maire de désigner par arrêté les membres d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et des représentants d'autres usagers de la ville.

**2020-12-09** **Fixation des tarifs cimetièrre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**APPROUVE** la tarification cimetièrre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 telle que définie ci-dessous :

**CONCESSIONS CIMETIERES**

Durée	Concession pleine terre	Concession caveau
15 ans	208 €	231 €
30 ans	424 €	471 €

**COLUMBARIUM et CAVURNES**

Durée	Case	Cavurne
15 ans	233 €	233 €
30 ans	471 €	471 €

**APPROUVE** l'augmentation de 10 % de ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 1<sup>er</sup> janvier 2024

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-10** **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-11** **Modification du tableau des effectifs**

**MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en prenant en considération les transformations des postes proposées ci-dessus permettant de préciser le temps du poste, l'ouverture au bon cadre d'emploi et aux grades.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012.

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-12** **Dispositif de versement de la prime de police**

**DÉCIDE** de faire évoluer le taux maximal de l'indemnité spéciale de police telle qu'instituée par la délibération du 30 juin 2004.

**FIXE** ce montant plafond à 20%

**DIT** que cette prime peut être versée aux fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012 du budget.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITÉ**

- 2020-12-13** **Stérilisation des chats errants : signature d'une convention annuelle avec la fondation 30 Millions d'Amis**  
**APPROUVE** la convention annuelle 2021 de partenariat entre la fondation 30 Millions d'Amis et la commune ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et tous documents nécessaires à son application.  
**A L'UNANIMITÉ**
- 2020-12-14** **Schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti – appel à manifestation d'intérêt et sollicitations de subventions**  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la candidature de la commune de Francheville à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Schéma Directeur Immobilier et Énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales » lancé par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Banque des Territoires (BdT) au niveau de la Région Auvergne Rhône Alpes.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions possibles et à déposer toutes candidatures à des appels à projets relatifs à la thématique de la gestion immobilière et énergétique du patrimoine de la collectivité.  
**A L'UNANIMITÉ**
- 2020-12-15** **Renouvellement de la convention de prestations entre la Commune et le Centre communal d'action sociale de Francheville**  
**APPROUVE** la convention cadre de prestations entre la commune et le CCAS conformément au projet annexé ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à son application.  
**A L'UNANIMITÉ**
- 2020-12-16** **Organisation par la commune d'un séjour d'hiver**  
**AUTORISE** le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation du séjour hiver dans les conditions déterminées ci-dessus,  
**APPROUVE** la participation des familles aux activités périscolaires telle que définie ci-dessus.  
**A LA MAJORITÉ**
- 2020-12-17** **Fixation des tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**  
**APPROUVE** la participation des familles aux activités périscolaires telle que définie ci-dessous :

	TARIF PLANCHE R	TAUX D'EFFORT QF < 1200	TAUX D'EFFORT QF > 1200	TARIF PLAFOND	TARIF HORS COMMUN E
Accueil de loisirs matin <i>Tarif horaire</i>	0.55 €	0.1233 %	1,48€ + 0.0468%	2.29 €	2.40 €
Accueil de loisirs soir <i>Tarif horaire</i>	0.55 €	0.1233 %	1,48€ + 0.0468%	2.29 €	2.40 €
Etudes <i>Tarif horaire</i>	0.55 €	0.1233 %	1,48€ + 0.0468%	2.29 €	2.40 €
Accueil de loisirs du mercredi journée <i>Coût du repas à additionner conformément aux tarifs en vigueur</i>	6.70 €	1.5166 %	18.20 € + 0.3770%	24.72 €	25.96 €
Accueil de loisirs du mercredi ½ journée <i>Coût du repas à additionner conformément aux tarifs en vigueur</i>	3.35 €	0.7583%	9.10 € + 0.1885%	12.36 €	12.98 €

**APPROUVE** le maintien d'une pénalité de retard d'un montant de 4€ par ¼ d'heure de retard après l'heure limite de sortie ;

**APPROUVE** la reconduction d'une majoration tarifaire de 20 % lorsque l'inscription est réalisée dans un délai de moins de 5 jours calendaires avant le jour de consommation ;

**APPROUVE** la reconduction d'une réduction tarifaire de 50 % lorsque la désinscription est réalisée dans un délai de moins de 5 jours calendaires avant le jour de consommation.

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-18** Fixation des tarifs de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**APPROUVE** la participation des familles à la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire telle que définie ci-dessous :

	TARIF PLANCHER	TAUX D'EFFORT QF < 1200	TAUX D'EFFORT QF > 1200	TARIF PLAFOND	TARIF HORS COMMUNE
Restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire – Repas Enfant	1.53 €	0.3466%	4.16€ + 0.1237%	6.30 €	6.62 €
Panier Repas <i>Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé</i>	1.10 €	0.2466%	2.96€ + 0.0936%	4.58 €	4.80 €

**APPROUVE** la reconduction d'une majoration tarifaire de 20 % lorsque l'inscription est réalisée dans un délai de moins de 5 jours calendaires avant le jour de consommation ;

**APPROUVE** la reconduction d'une réduction tarifaire de 50 % lorsque la désinscription est réalisée dans un délai de moins de 5 jours calendaires avant le jour de consommation.

**APPROUVE** l'augmentation d'un tarif unique Adulte d'un montant de 5.17 € par repas

**A LA MAJORITÉ**

**2020-12-19** Fixation des tarifs extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021

**APPROUVE** la participation des familles aux activités périscolaires telle que définie ci-dessous :

	TARIF PLANCHER	TAUX D'EFFORT QF < 1200	TAUX D'EFFORT QF > 1200	TARIF PLAFOND	TARIF HORS COMMUNE
Accueil de loisirs vacances journée <i>Coût du repas à additionner conformément aux tarifs en vigueur</i>	6.70 €	1.5166 %	18.20 € + 0.3770%	24.72 €	25.96 €
Accueil de loisirs vacances ½ journée <i>Coût du repas à additionner conformément aux tarifs en vigueur</i>	3.35 €	0.7583%	9.10 € + 0.1885%	12.36 €	12.98 €

**APPROUVE** l'instauration d'une pénalité de retard d'un montant de 4€ par ¼ d'heure de retard après l'heure limite de sortie ;

**A LA MAJORITÉ**

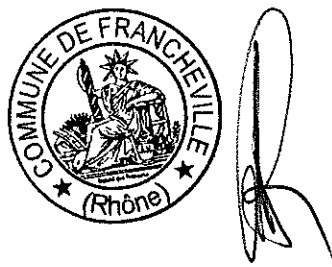
2020-12-20

**Révision des tarifs des stages sportifs**

**APPROUVE** la révision des prix et la participation des familles telle que définie ci-dessous :

TRANCHES	JOURNEE	SEMAINE
A QF (< ou = à 600)	9,00 €	45,00 €
B QF (entre 601 et 900)	14,40 €	72,00 €
C QF (entre 901 et 1800)	18,20 €	91,00 €
D QF(1801 et +)	24,00 €	120,00 €
Extérieurs	29,00 €	145,00 €

**A LA MAJORITÉ**



**Michel RANTONNET**  
**Maire de Francheville**

**Membres Présents :** M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, M. GRESSOT, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, M. SADOT, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, M. VERNEY, Mme SERIS, M. LEGRAND, M KRETZSCHMAR, MME DROMAIN, Mme HALLEZ, Mme LEBRUN, M. BAYET, M. BOISTARD, Mme PARIS.

**Membres représentés :** Mme BARBET, Mme SCHMITT

**Membres absents :**